

Ni résister ni obéir

Analyser (autrement) la réception de l'action publique et les rapports à l'État des classes populaires

Anis Zerde

DANS **REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE** 2025/2 n° 75 , PAGES 323 À 349
ÉDITIONS **PRESSES DE SCIENCES PO**

ISSN 0035-2950

ISBN 9782724643633

DOI 10.3917/rfsp.752.0323

Date de mise en ligne : 16/10/2025

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-revue-francaise-de-science-politique-2025-2-page-323?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

NI RÉSISTER NI OBÉIR

ANALYSER (AUTREMENT) LA RÉCEPTION DE L'ACTION PUBLIQUE ET LES RAPPORTS À L'ÉTAT DES CLASSES POPULAIRES

ANIS ZERDE

Si je pose ces questions, ce n'est pas parce que je souhaite qu'on abandonne tout sens critique face à ce qu'on considère comme des pratiques injustes [...]. Je suggère plutôt que nous acceptions la possibilité que nos certitudes politiques et analytiques soient transformées au cours de notre étude¹.

Saba Mahmood

Lorsque je débute ma thèse en octobre 2020 sur les effets des politiques de rénovation urbaine, j'investis le terrain d'enquête nourri par une riche littérature qui documente la violence sociale de ces dispositifs prévoyant la démolition de logements sociaux². Pourtant, mes premiers mois d'ethnographie auprès d'habitant-es concerné-es par un projet de renouvellement urbain sont d'abord marqués par l'absence relative de cet enjeu dans les discussions quotidiennes, y compris lors des ateliers-débats explicitement consacrés aux conditions d'habitat. Durant les entretiens, je parviens à (ré)introduire la question de façon plus ou moins directive, ce qui me permet, à mon tour, d'attester des effets déstabilisants de cette politique publique et de l'existence de réceptions contestataires. Néanmoins, pour une partie des personnes rencontrées, le dispositif continue de susciter peu de réactions, génère un discours de satisfaction ou alors se révèle totalement méconnu. Autrement dit, j'observe une *réception non contestataire* de la rénovation urbaine qui se caractérise par une indifférence et/ou une absence de remise en cause du dispositif, de ses effets ou encore de ses conditions de mise en œuvre, couplées à une acceptation du relogement. Les habitant-es concerné-es présentent alors toutes les caractéristiques des ressortissant-es les plus obéissant-es³ face à l'État. L'analyse de cette modalité de réception suscite chez moi un double inconfort : d'abord méthodologique, avec le

1. Saba Mahmood, *Politique de la piété. Le féminisme à l'épreuve du renouveau islamique*, trad. de l'anglais par N. Marzouki, Paris, La Découverte, 2009, p. 66-67.

2. Pierre Gilbert, « Les classes populaires à l'épreuve de la rénovation urbaine : transformations spatiales et changement social dans une cité HLM », thèse de doctorat en sociologie et anthropologie (Jean-Yves Authier, dir.), Lyon, Lyon II, 2014 ; Camille François, « Au mépris des locataires : infériorisation sociale et assignation résidentielle des relogés de la rénovation urbaine », *Genèses*, 96, 2014, p. 86-109 ; Agnès Deboulet, Claudette Lafaye, « La rénovation urbaine, entre délogement et relogement : les effets sociaux de l'éviction », *L'Année sociologique*, 68, 2018, p. 155-184.

3. La notion d'obéissance est mobilisée ici pour qualifier des pratiques en conformité avec les attentes du pouvoir et ne revendiquant aucune forme de contestation, y compris dans les espaces *a priori* à l'abri des dominants.

risque d'imposer la problématique de la rénovation urbaine au cours des entretiens¹, et ensuite conceptuel, avec la difficulté de rendre compte des pratiques en jeu dans cette appropriation. En effet, mobiliser une grille de lecture par la domination symbolique revenait à enfermer ces habitant-es dans une obéissance passive, qui ne reflétait ni leur centralité dans la mise en place du relogement, ni leur réflexivité. Parallèlement, analyser leurs expériences en mobilisant une grille de lecture centrée sur les résistances ne permettait pas de restituer fidèlement les subjectivités² et les pratiques de ces habitant-es n'exprimant aucune forme de contestation explicite. De cette impasse a émergé une énigme : quels outils mobiliser pour étudier la réception d'une politique publique par des ressortissant-es de classes populaires, en particulier quand ne se manifeste aucune opposition à des décisions qui affectent pourtant sensiblement leur vie ?

Cette difficulté d'analyse prolonge l'intuition d'Anne Revillard pour qui « la science politique reste relativement peu outillée pour rendre compte des processus par lesquels l'action publique produit des conséquences chez les individus qu'elle cible³ ». En effet, si depuis les années 1990 de nombreux chercheur-ses plaident en faveur d'une meilleure prise en compte du rôle des ressortissant-es⁴ dans la production des politiques publiques⁵, la régularité de ces publications révèle surtout la difficile structuration d'un champ de recherche autour de la réception de l'action publique. Les travaux prenant pour objet les expériences de l'État sont alors répartis dans des disciplines ou des courants de recherches encore distincts, entravant l'institutionnalisation d'un champ de recherche unifié et l'émergence de grands débats épistémologiques ou méthodologiques

1. Philippe Bongrand, Pascale Laborier, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *Revue française de science politique*, 55 (1), février 2005, p. 73-111.

2. S'intéresser aux subjectivités des habitant-es revient à étudier leur compréhension de la politique de rénovation urbaine, le sens qu'ils et elles lui donnent, tout en prenant en compte les contraintes qui pèsent sur la construction de ces significations subjectives. Pour une réflexion sur l'intérêt d'étudier les subjectivités dans la sociologie de l'action publique, voir Gilles Pinson, Valérie Sala Pala, « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *Revue française de science politique*, 57 (5), octobre 2007, p. 555-597.

3. Anne Revillard, « Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants : la réception de l'action publique », *Revue française de science politique*, 68 (3), juin 2018, p. 469-491, ici p. 490.

4. Dans ces différents travaux, le concept de « ressortissant-es » n'est pas toujours mobilisé et laisse parfois place à ceux d'« usager-es » ou de « publics ». Cet article privilégiera la notion de ressortissant-es entendue comme « les individus ou groupes à qui les politiques sont destinées » (Julien Lévy, Philippe Warin, « Ressortissants », dans Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, Pauline Ravinet [dir.], *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019 [2006], 5^e édition, p. 555). Cette définition large permet notamment d'inclure dans la réflexion les situations de non-recours à l'action publique.

5. Philippe Warin, « Les "ressortissants" dans les analyses des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 49 (1), février 1999, p. 103-121 ; Nicolas Mariot, « Pourquoi il n'existe pas d'ethnographie de la citoyenneté », *Politix*, 92, 2010, p. 165-194 ; Jean-Pierre Le Bourhis, Pierre Lascoumes, « En guise de conclusion / Les résistances aux instruments de gouvernement : essai d'inventaire et de typologie des pratiques », dans Charlotte Halpern, Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès (dir.), *L'instrumentation de l'action publique. Controverses, résistance, effets*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, p. 493-520 ; Alexis Spire, « État des lieux : Les *policy feedbacks* et le rapport ordinaire à l'État », *Gouvernement et action publique*, 5 (4), 2016, p. 141-156 ; A. Revillard, « Saisir les conséquences... », art. cité ; Guillaume Gourgues, Alice Mazeaud, « Introduction. La notion de "publics", un outil de sociologie de l'action publique », dans G. Gourgues, A. Mazeaud (dir.), *L'action publique saisie par ses « publics »*. *Gouvernement et (dés)ordre politique*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018, p. 9-32.

aptes à affronter ces défis analytiques. Néanmoins, il existe aujourd'hui une base de travaux suffisamment solide sur les rapports des classes populaires à l'État¹, à partir de laquelle il est possible de penser l'appropriation ordinaire de l'action publique.

Jusqu'ici, les recherches ayant pris pour objet d'étude les expériences de l'État des classes populaires ont largement contribué à visibiliser la domination qu'elles subissent dans leurs relations avec les institutions². Ces travaux identifient un ensemble de *techniques de gouvernement* à travers lesquelles l'État produit l'obéissance des pauvres. Dans le cadre de la rénovation urbaine par exemple, Charles Reveillere s'intéresse à l'usage du temps dans la fabrique du consentement des ménages à leur propre délogement³. À partir d'une étude sur les procédures d'expulsion locative, Camille François révèle quant à lui le rôle de la chaîne administrative dans la production de l'acceptation au départ des locataires sans recourir à la « force publique »⁴. En adoptant une perspective plus large d'analyse de l'évolution de l'État social en France, Vincent Dubois apporte de son côté un éclairage sur la généralisation des pratiques de contrôle dans l'encadrement des allocataires de minimas sociaux⁵. Dans la dynamique de ces travaux, de nombreux·ses chercheur·ses ont ainsi contribué à documenter avec précision les modalités de gouvernement des classes populaires. Néanmoins, « l'étude de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques ne permet pas de se prononcer sur leur réception⁶ ». Ainsi, cette littérature laisse en suspens la question de l'appropriation des pratiques de gouvernements par leurs destinataires, un enjeu qui nécessite d'abandonner, au moins provisoirement, l'entrée par l'institution.

Parmi les travaux ayant investigué de l'autre côté du guichet, les approches centrées sur les pratiques de résistance – et leur éradication – occupent une place prépondérante. On l'observe d'abord à travers le développement des recherches sur les mobilisations collectives des classes populaires⁷. Ces dernières ont largement contribué à mettre au jour la non-passivité des ressortissant·es populaires face aux pouvoirs politiques, tout en révélant les formes de répressions qu'ils et elles subissent en retour⁸. Parallèlement, face aux limites d'une

1. On reproche parfois à cette prééminence des travaux sur les expériences de l'État des classes populaires de favoriser le glissement de l'étude des rapports « ordinaires » à l'État vers l'étude des rapports « populaires » à l'État (voir N. Mariot, « Pourquoi il n'existe pas... », art. cité).

2. Yasmine Siblot et al., *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2015.

3. Charles Reveillere, « La fabrique temporelle du consentement : les habitant·es des quartiers populaires dans l'attente du délogement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 250, 2023, p. 60-77.

4. Camille François, *De gré et de force. Comment l'État expulse les pauvres*, Paris, La Découverte, 2023.

5. Vincent Dubois, *Contrôler les assistés. Genèses et usages d'un mot d'ordre*, Paris, Raisons d'agir, 2021.

6. A. Revillard, « Saisir les conséquences... », art. cité, p. 480.

7. Adelina Miranda, Nouria Ouali, Danièle Kergoat, « Les mobilisations des migrantes : un processus d'émancipation invisible ? Introduction », *Cahiers du Genre*, 51, 2011, p. 5-24 ; Didier Chabanet, Pascale Dufour, Frédéric Royall, *Les mobilisations sociales à l'heure du précaire*, Rennes, Presses de l'EHESS, 2011 ; Paula Cossart, Julien Talpin, *Lutte urbaine. Participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2015.

8. Antonio Delfini et al., *Démobiliser les quartiers. Enquêtes sur les pratiques de gouvernement en milieu populaire*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2021.

approche par les mobilisations perçue comme « inapte à rendre compte des pratiques d'opposition discrètes¹ », d'autres chercheur·ses se sont intéressé·es à des résistances plus ordinaires, invisibles et individuelles. D'abord mobilisées pour étudier les cultures populaires², les espaces du travail³ ou les contextes autoritaires⁴, ces formes de résistances occupent aujourd'hui une place plus transversale dans les travaux sur les pratiques (politiques) des groupes dominés⁵. Si cette approche a été mobilisée plus tardivement en science politique, la centralité nouvelle de la question des rapports ordinaires à l'État dans l'analyse des politiques publiques en fait une perspective d'analyse désormais davantage valorisée. Les travaux sur les résistances, publiques ou invisibles, constituent donc une première entrée pertinente (et dominante) dans l'analyse de la réception de l'action publique. À partir d'une réflexion centrée sur les études féministes, l'anthropologue Saba Mahmood analyse cette focalisation autour des situations de résistances comme le reflet d'une pensée ancrée dans un libéralisme philosophique faisant de la recherche de la liberté une quête universelle, qui passe nécessairement par l'opposition à la domination et par l'émancipation⁶. Une telle perspective amène alors à appréhender les résistances comme les seules pratiques exprimant une forme d'autonomie ou de subjectivité et donc une appropriation de l'action publique. Cette dynamique aboutit à une forme de *résisto-centrisme*⁷ dans de nombreux travaux sur la réception des politiques publiques, c'est-à-dire une focalisation autour des pratiques de résistance des gouvernés·es.

-
1. Lilian Mathieu, Cécile Péchu, « Résistance », dans Olivier Fillieule, L. Mathieu, C. Péchu, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2^e édition, 2020 [2009], p. 508.
 2. Richard Hoggart, *La culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, trad. de l'anglais par F. Garcias, J.-C. Garcias, J.-C. Passeron, Paris, Les Éditions de Minuit, 1970 [1957]; Edward Palmer Thompson, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, trad. de l'anglais par G. Dauvé, M. Golaszewski, M.-N. Thibaut, Paris, Gallimard/Seuil, 1988 [1964]; Michel de Certeau, *L'invention du quotidien. Arts de faire*, tome 1, Paris, Gallimard, 2010 [1980].
 3. Jacques Rancière, *La nuit des prolétaires*, Paris, Fayard, 1981; Alf Lüdtke, « La domination au quotidien : "sens de soi" et individualité des travailleurs en Allemagne avant et après 1933 », *Politix*, 13, 1991, p. 68-78.
 4. Frantz Fanon, *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte, 2010 [1961]; Ranajit Guha, *Elementary Aspects of Peasant Insurgency in Colonial India*, Delhi, Oxford University Press, 1983; Jean-François Bayart, Joseph-Achille Mbembe, Comi-Molevo Toulabor, *Le politique par le bas en Afrique noire. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992; James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, trad. de l'anglais par O. Ruchet, Paris, Amsterdam, 2019 [1992].
 5. Clémence Léobal, « Des marches pour un logement : demandeuses bushinenguées et administrations bakaa (Saint-Laurent-du-Maroni, Guyane) », *Politix*, 116, 2016, p. 163-192; Fatiha Ajbli, « Les Françaises "voilées" dans l'espace public : entre quête de visibilité et stratégies d'invisibilisation », *Nouvelles Questions féministes*, 35 (1), 2016, p. 102-117; Collectif Rosa Bonheur, *La ville vue d'en bas. Travail et production de l'espace populaire*, Paris, Amsterdam, 2019; Marion Carrel, « Discreet Mobilizations Against Discrimination : Informal Participation in the French Suburbs », *International Journal of Politics, Culture, and Society*, 36 (1), 2022, p. 17-33.
 6. Saba Mahmood, *Politique de la piété. Le féminisme à l'épreuve du renouveau islamique*, trad. de l'anglais par N. Marzouki, Paris, La Découverte, 2009; Anaïs Albert, Fanny Gallot, « Introduction. Saba Mahmood : redéfinir le féminisme et l'islam », *Tracés. Revue de sciences humaines*, hors-série 15, 2015, p. 13-19.
 7. L'anthropologue Jean-Pierre Olivier de Sardan mobilise aussi cette expression pour critiquer la tendance des chercheur·es à qualifier de résistance tout écart à la norme dominante (voir Jean-Pierre Olivier de Sardan, *La revanche des contextes. Des mésaventures en ingénierie sociale en Afrique et au-delà*, Paris, Karthala, 2021).

Ce résisto-centrisme présente néanmoins plusieurs limites pour appréhender pleinement la réception des politiques publiques. Tout d'abord, cette littérature sur les résistances apparaît parfois décorrélée d'une réflexion globale sur les ressorts du pouvoir, l'enjeu étant principalement de remettre en cause le préjugé d'une docilité des catégories populaires. En effet, comme le souligne Lila Abu Lughod, anthropologue spécialiste des études de genre dans les mondes arabes, le résisto-centrisme s'accompagne d'une « tendance à romancer la résistance, à lire toutes les formes de résistance comme des signes de l'inefficacité des systèmes de pouvoir, de la résilience et de la créativité de l'esprit humain dans son refus d'être dominé¹ ». Ce risque d'une approche romancée semble particulièrement marqué lorsque la recherche porte sur un système de domination suscitant des luttes politiques majeures, ce qui explique en partie l'émergence de ces réflexions épistémologiques sur les effets du résisto-centrisme dans les études sur le genre et les mondes arabes. Ainsi, si l'étude scientifique des résistances à un système d'oppression est susceptible d'être traversée par des enjeux militants, elle doit aussi être replacée dans une démarche de compréhension de la structure et du fonctionnement du pouvoir politique.

Ensuite, le résisto-centrisme contribue à enfermer l'étude des classes populaires dans le schéma binaire de la soumission et de la subversion², ce qui amène à « penser les pratiques des groupes dominés comme étant soumises à l'ordre légitime ou bien en résistance contre ce dernier³ ». Ce débat traverse de longue date les travaux réunis autour des *cultural studies*, où très tôt s'est posé le besoin d'appréhender les pratiques culturelles des groupes dominés autrement que par leur potentiel subversif à l'égard à la culture dominante⁴. Dans le champ de la réception de l'action publique, ce dualisme se traduit par une opposition réductrice entre des ressortissant-es actif-ves, c'est-à-dire résistant-es, et des ressortissant-es passif-ves, c'est-à-dire obéissant-es et soumis-es.

À cette lecture binaire s'ajoute une hiérarchisation des objets de recherche. Alors que l'étude des pratiques de résistance fait l'objet d'un investissement majeur, visant notamment à en saisir toute la diversité, les pratiques non contestataires sont réduites à une forme d'obéissance passive et reléguées sur le plan scientifique. Ce constat croise celui dressé par Patrick Lehingue autour de la réception inégale de la typologie d'Albert O. Hirschman *Exit, Voice, and Loyalty*. En effet, à partir d'une analyse sur le vote des classes populaires, l'auteur constate que la catégorie *loyalty*, susceptible de regrouper des pratiques non contestataires, reste

1. Lila Abu-Lughod, « L'illusion romantique de la résistance : sur les traces des transformations du pouvoir chez les femmes bédouines », trad. de l'anglais par S. Dayan-Herzbrun, *Tumultes*, 27 (2), 2006, p. 9-35, ici p. 10.

2. S. Mahmood, *Politique de la piété...*, op. cit.

3. Sylvia Faure, « Une lecture de Saba Mahmood au prisme de la sociologie de la socialisation et de l'incorporation », *Tracés. Revue de sciences humaines*, hors-série 15, 2015, p. 73-86.

4. Stuart Hall, Tony Jefferson, *Resistance Through Rituals. Youth Subcultures in Post-War Britain*, New York, Routledge, 2006 [1993]; Armand Mattelart, Érik Neveu, « Cultural Studies' Stories : la domestication d'une pensée sauvage ? », *Réseaux*, 80, 1996, p. 11-58; Kevin Everod Quashie, *The Sovereignty of Quiet. Beyond Resistance in Black Culture*, New Brunswick/Londres, Rutgers University Press, 2012.

« souvent muette » et les pratiques qui la produisent sont généralement peu étudiées¹. Les tentatives visant à affiner les attitudes regroupées sous cette catégorie demeurent rares², en particulier dans les travaux de science politique. Ainsi, l'absence d'opposition est régulièrement impensée ou pensée à l'ombre des résistances : soit on s'attache à comprendre pourquoi les dominé-es obéissent, autrement dit pourquoi ils ne résistent pas, soit on vise plutôt à montrer que l'obéissance ne signifie pas adhésion et donc qu'elle peut dissimuler des formes de résistance. Cette grille de lecture ne permet pas de comprendre les relations de pouvoir dans toute leur complexité.

Pour contourner ces limites, cet article propose d'adopter deux postures de recherche complémentaires. Premièrement, il se donne pour objectif d'analyser au concret la domination de l'État, en partant des expériences des ressortissant-es telles que documentées dans une recherche en cours. Autrement dit, il ne s'agit pas de faire de la reproduction de la domination l'aboutissement de l'analyse, ni de remettre en cause sa prégnance dans les relations avec l'État, mais plutôt d'en faire le point de départ de la réflexion : quelles pratiques adoptées par les ressortissant-es de la rénovation urbaine rendent possible l'exercice de la domination de l'État ? Cette perspective, nourrie par une lecture foucauldienne du pouvoir, invite à se centrer sur les subjectivités des acteurs sociaux *a priori* obéissants et sur les significations qu'ils attribuent à leurs conduites. Elle permet alors d'envisager les pratiques des groupes dominés autrement que sous l'angle de la résistance ou de la soumission³.

Deuxièmement, afin de penser les pratiques ordinaires face à l'action publique sans recourir au schéma binaire soumission-résistance, le concept d'agentivité (*agency*)⁴ est mobilisé, entendu comme la capacité d'un individu à agir selon des modalités, et parfois un intérêt, qui lui sont propres⁵. Issu des travaux sur « l'histoire par le bas⁶ », ce concept est aujourd'hui plus largement utilisé pour étudier les pratiques d'individus pris dans des rapports de domination plus ou moins répressifs⁷. Plus précisément, cet article s'inscrit dans la continuité de

1. Patrick Lehoucq, « Les classes populaires et la démocratie représentative en France : *exit, voice* ou *loyalty* ? », *Savoir/Agir*, 31, 2015, p. 25-43, ici p. 28.

2. Guy Bajoit, « Exit, Voice, Loyalty... and Apathy : les réactions individuelles au mécontentement », *Revue française de sociologie*, 29 (2), 1988, p. 325-345 ; Linda Haapajärvi, « Faire avec la maison de quartier : les tactiques de participation des femmes immigrées dans les quartiers populaires de Paris et Helsinki », *Participations*, 36, 2023, p. 67-88.

3. Sherry B. Ortner, « Resistance and the Problem of Ethnographic Refusal », *Comparative Studies in Society and History*, 37 (1), 1995, p. 173-193 ; Margot Dazey, *Respectable Muslims. Morals and Manners of Minority Citizens in France*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 2024.

4. Dans cet article, les notions d'*agency*, d'agentivité et de capacités d'agir sont utilisées comme des synonymes. Pour une réflexion sur la polysémie du mot *agency*, voir Fanny Gallot, « L'*agency* : un concept heuristique pour penser le genre et les classes populaires », *Écrire l'histoire*, 20-21, 2021, p. 35-42.

5. *Ibid.*

6. E. P. Thompson, *La formation de la classe...*, *op. cit.*

7. Hannah Barker, *That Most Precious Merchandise. The Mediterranean Trade in Black Sea Slaves, 1260-1500*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2019 ; Judith Butler, *Gender Trouble. Feminism and the Subversion of Identity*, New York, Routledge, 1990.

l'approche proposée par S. Mahmood dans son ouvrage *Politique de la piété*¹. Dans une enquête ethnographique réalisée auprès des femmes du mouvement de la piété en Égypte, l'anthropologue étudie la manière dont celles-ci s'approprient activement des normes religieuses patriarcales. Plutôt que de considérer leur engagement religieux comme le signe d'une « docilité déplorable », la chercheuse démontre que la capacité d'agir existe « non seulement dans les actes de résistance mais aussi dans les multiples façons dont on *habite* les normes² ». Si ce terrain est *a priori* éloigné des enjeux de la réception de l'action publique dans le cadre de la rénovation urbaine, le parallèle devient pertinent dès lors qu'on perçoit sa recherche comme une réflexion plus globale autour des manières d'étudier les pratiques d'agent-es pris-es dans des relations de pouvoir. Dans cette perspective, ces dernier-es investissent une pluralité de sens dans l'action, loin de se réduire à l'opposition passivité/résistance.

Cette invitation au dépassement du résisto-centrisme s'appuie sur une recherche doctorale³ portant sur la réception d'un programme de rénovation urbaine dans deux quartiers populaires français⁴. De manière plus globale, cette étude a permis d'identifier diverses modalités d'appropriation de ce dispositif, permettant ainsi de construire une typologie des réceptions allant de la mobilisation collective à une forme d'adhésion au projet. Si ces modalités sont étudiées de façon dynamique à l'échelle de la thèse, l'enjeu est ici d'interroger plus spécifiquement les réceptions *a priori* les plus obéissantes, c'est-à-dire éloignées des formes de résistance ou de contestation les plus visibles et explicites. Dans cet objectif, l'analyse se concentre principalement sur les cas de trois habitantes – Hawa, Amara et Bintou⁵ – dont les profils présentent un intérêt à la fois empirique et épistémologique.

Empiriquement, ces trois habitantes se distinguent très nettement dans leur manière d'appréhender la politique de rénovation urbaine et la procédure de relogement. Sur les 33 entretiens réalisés avec des habitant-es, elles sont les seules à cumuler les caractéristiques suivantes : une indifférence exprimée en réaction à l'annonce du projet de rénovation urbaine, une satisfaction affichée vis-à-vis de leur relogement, aucune participation à une mobilisation collective autour du projet, une méconnaissance des règles administratives encadrant la procédure, ainsi qu'une difficulté à identifier les agentes engagées dans sa mise en œuvre. C'est bien la combinaison de ces éléments – et non leur caractère isolé – qui constitue une configuration singulière, dessinant une réception particulièrement non contestataire et distanciée. Enquêter sur ces cas permet alors d'éclairer

1. S. Mahmood, *Politique de la piété...*, *op. cit.*

2. *Ibid.*, p. 32.

3. Anis Zerde, « La rénovation urbaine vue d'en bas. Les effets socio-politiques des projets de rénovation urbaine sur les habitants des quartiers renouvelés », thèse de doctorat en science politique (Rémi Lefebvre, Fabien Desage, dir.), Lille, Université de Lille, en cours.

4. Voir encadré.

5. Les prénoms mobilisés dans l'article sont anonymisés.

les conditions sociales d'une réception non contestataire de la rénovation urbaine, en dépassant les variables explicatives classiques. En effet, ces habitantes – femmes, noires, étrangères, populaires et musulmanes – partagent des proximités de genre, de classe et de race avec de nombreux-ses habitant-es rencontrés dans les quartiers étudiés, ce qui invite à situer leur spécificité du côté des « petites différences¹ » internes aux classes populaires. Le choix de l'échantillon restreint apparaît alors d'autant plus adapté à cette finesse d'analyse.

Épistémologiquement, ces formes d'appropriation non contestataires renvoient à une catégorie de réceptions peu explorée dans les travaux sur l'action publique ou souvent réduite à la passivité et la domination symbolique (voir *supra*). Cet écueil est d'autant plus marqué dans les recherches étudiant les ressortissant-es sur lesquelles le pouvoir de l'État est susceptible de s'exercer – et s'exerce déjà – le plus facilement, à l'image des habitant-es des quartiers populaires. L'analyse détaillée de cette modalité de réception de l'action publique à partir de quelques cas permet donc de revaloriser ces configurations minoritaires et de mettre à l'épreuve les limites d'une grille d'analyse binaire entre soumission et résistance. Il s'agit alors de voir que, loin de toute passivité, les trajectoires de Hawa, Bintou et Amara donnent à voir des logiques d'appropriation active de la rénovation urbaine et le déploiement de capacités d'agir, même cadrées et non résistantes. La démarche « par cas² » adoptée dans cet article présente alors un double intérêt. D'une part, elle souligne l'importance d'une attention fine aux « petites différences » pour apprécier la diversité des rapports à l'État. D'autre part, elle contribue à ouvrir l'analyse de la réception de l'action publique à des formes d'appropriations ordinaires qui échappent aux catégories d'analyses usuelles centrées sur l'obéissance ou la résistance. Dans ce contexte, cet article propose de répondre aux questions suivantes : comment se construisent des pratiques et des subjectivités non contestataires ? Quelles formes les capacités d'agir des ressortissant-es de l'action publique prennent-elles ? En quoi l'étude de réceptions non contestataires éclaire-t-elle la compréhension des modes de gouvernement contemporains ? Pour répondre à ces questions, l'analyse porte d'abord sur le répertoire normatif qui structure et encadre les subjectivités non contestataires des habitantes, puis sur les pratiques et les capacités d'agir déployées au cours de la procédure de relogement.

1. R. Hoggart, *La culture du pauvre...*, *op. cit.*

2. Jean-Claude Passeron, Jacques Revel, *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005 ; Cécile Vigour, *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte, 2005 ; Camille Hamidi, « De quoi un cas est-il le cas ? Penser les cas limites », *Politix*, 100, 2012, p. 85-98.

Encadré. Une enquête multi-située sur la rénovation urbaine et ses protagonistes

L'enquête de terrain a été menée entre 2020 et 2024 dans deux quartiers français tous deux concernés par un projet de rénovation urbaine et désignés ici sous les noms de « Monjardin » et « Les Camélias » (terrains anonymisés). Situés dans une grande agglomération urbaine de France métropolitaine, ces quartiers limitrophes comptent parmi les plus pauvres du territoire national et sont constitués de grands ensembles de logements. Le choix de les étudier conjointement repose sur leur contraste marqué en matière de réception du projet de rénovation urbaine : l'un est caractérisé par l'absence de contestation publique et incarne, aux yeux des institutions, un modèle exemplaire de renouvellement urbain ; l'autre est traversée par une mobilisation collective qui conflictualise la mise en œuvre du projet. La construction de l'enquête à partir de cette tension apparente – entre ce que l'on pourrait *a priori* rapprocher des lectures classiques de la résistance et de l'obéissance – a permis d'éclairer les limites d'une grille de lecture binaire et de révéler ce qui se joue dans les zones grises de la réception de l'action publique, là où les formes d'appropriation se déploient de manière ambivalente ou discrète et échappent aux grilles d'analyse habituelles.

Plus concrètement, l'enquête a pris la forme d'une double ethnographie : du côté du bailleur social en charge de la procédure de relogement – le même pour les deux quartiers – et du côté des habitant-es. Du côté du bailleur social, deux immersions ont été réalisées au sein du service relogement, une première de trois mois et demi et une seconde de deux mois. Cette ethnographie a permis d'observer le travail administratif, les réunions internes et externes, les commissions d'attribution de logement et les nombreuses rencontres avec les habitant-es – réalisées essentiellement à leur domicile. Un accès aux bases de données de suivi des relogements et dossiers individuels a également été obtenu. Ces observations ont été complétées par des entretiens avec des chargées de relogement et des agent-es de la commune et de l'intercommunalité supervisant la procédure (n = 22).

Du côté des habitant-es, plusieurs modalités d'enquête ont été mobilisées. À Monjardin, l'entrée sur le terrain s'est faite principalement par les structures de proximité (association d'aide aux devoirs, association d'accès au soin, centre social...). De nombreuses observations participantes ont alors été réalisées à l'occasion de divers événements destinés aux habitant-es du quartier (ateliers cuisine (2), ateliers ludothèque (6), réunions publiques (3), fêtes de quartier (3), ateliers d'aide aux devoirs (25), ateliers thématiques (6), etc.). Parallèlement, des entretiens plus formels ont également été réalisés avec des habitant-es de Monjardin affecté-es par le projet de rénovation urbaine (n = 22), parmi lesquel-les Hawa, Bintou et Amara. Aux Camélias, l'entrée sur le terrain s'est effectuée par l'intermédiaire d'un collectif d'habitant-es mobilisé contre la démolition des logements. Le collectif s'appuie principalement sur l'organisation de permanences hebdomadaires visant à accompagner les locataires du quartier rencontrant des difficultés avec le bailleur social. Quarante-six permanences ont alors été observées entre 2023 et 2024 et des entretiens ont été menés avec des habitant-es ayant assisté à au moins une permanence (n = 11).

Le choix de cette double entrée – par les institutions et par les habitant-es –, a permis d'observer la fabrique du relogement dans une perspective multi-située : à travers les interactions entre habitant-es et chargées de relogement, à travers les échanges au sein des couloirs administratifs et associatifs et, enfin, à travers des documents écrits produits par l'instance de relogement au sujet des locataires.

Subjectivités non contestataires et rénovation urbaine : comment redéfinir la contrainte du relogement ?

Les projets de rénovation urbaine du début des années 2000 s'appuient sur de vastes opérations de démolition de logements sociaux visant à restructurer, dans un objectif de mixité sociale, les quartiers populaires urbains. Pour qualifier les conséquences violentes de ces projets contraignant subitement des centaines de milliers d'habitant·es à quitter leur logement, Agnès Deboulet et Claudette Lafaye mobilisent la notion de « délogement », qu'elles définissent comme une forme d'« éviction du lieu de vie¹ ». Cette lecture du dispositif, documentée par un travail d'enquête auprès d'habitant·es, rend d'autant plus énigmatique l'adhésion et la non-contestation observées chez Bintou, Hawa et Amara. Dans ce contexte, et en s'inspirant des travaux sur les rapports ordinaires au droit réunis autour des *legal consciousness studies*², il s'agit d'étudier les subjectivités et représentations de la rénovation urbaine qui accompagnent une réception non contestataire.

Une socialisation à la rénovation urbaine par le relogement

Les entretiens réalisés avec Bintou, Hawa et Amara interviennent cinq ans après l'annonce du projet de rénovation urbaine et en moyenne deux ans après leur relogement. Cette temporalité leur permet, *a priori*, d'avoir expérimenté l'ensemble des phases de la politique publique : annonce du projet, concertation, attente de la mise en place, procédure de relogement et déménagement. Pourtant, le relogement qu'elles ont vécu n'est pas replacé dans le contexte plus global d'un projet de rénovation urbaine, la notion n'est même jamais mobilisée dans les entretiens. La grammaire utilisée par les acteurs publics pour présenter ce dispositif, principalement centrée sur l'objectif de mixité sociale³, n'est pas appropriée par les habitantes, tout comme l'architecture institutionnelle et l'arsenal législatif qui structurent la mise en place du dispositif. Dans ce contexte, le devenir du quartier constitue également une zone d'ombre, qui ne suscite aucun intérêt explicite. Hawa déclare par exemple, sans émotion particulière, ne pas savoir si son bâtiment sera démoli ou rénové, quand Bintou qualifie le projet de démolition du bâtiment dans lequel elle vivait de « rumeur entendue chez les voisines. »

Ce constat s'explique notamment par l'absence de socialisation aux discours publics sur la rénovation urbaine et ses attendus. Ainsi, c'est seulement au cours

1. A. Deboulet, C. Lafaye, « La rénovation urbaine... », art. cité, p. 156.

2. Patricia Ewick, Susan S. Silbey, « Conformity, Contestation, and Resistance : An Account of Legal Consciousness », *New England Law Review*, 26, 1992, p. 731-749 ; Jérôme Pélisse, « A-t-on conscience du droit ? Autour des *Legal Consciousness Studies* », *Genèses*, 59, 2005, p. 114-130 ; Jacques Commaille, Stéphanie Lacour, « Les *Legal Consciousness Studies* comme laboratoire d'un régime renouvelé de connaissance sur le droit : présentation du dossier », *Droit et société*, 100, 2018, p. 547-558.

3. Christine Lelévrier, « Au nom de la "mixité sociale" : les effets paradoxaux des politiques de rénovation urbaine », *Savoir/Agir*, 24, 2013, p. 11-17.

des entretiens que les habitantes découvrent l'organisation, en 2019, d'une réunion publique de présentation du projet et l'existence d'une maison du projet au cœur du quartier, un espace éphémère destiné notamment à informer les habitant-es de l'évolution du dispositif. S'il existe un discours public fort sur la rénovation urbaine, relayé par une large documentation¹ et des réunions publiques dédiées, ce dernier est loin d'être approprié par les habitantes et ne semble pas contribuer à la légitimation de la rénovation urbaine chez elles. Leur rencontre avec ce dispositif d'action publique, qui implique la démolition de leur lieu de vie, semble se réaliser tardivement et principalement au travers de la procédure de relogement. Ainsi, lorsque Hawa, Bintou et Amara sont interrogées sur le contexte de découverte du projet urbain de leur quartier, leurs réponses sont toujours orientées vers la question du relogement :

Hawa : Ils ont dit dans un courrier qu'ils vont reloger tous les locataires et que c'est eux qui vont faire notre déménagement².

Amara : Dans un courrier, ils ont dit qu'il faut les appeler pour venir à la maison et parler du déménagement³.

Bintou : Ils ont laissé une lettre pour me dire qu'ils allaient venir pour le relogement⁴.

Dans ces extraits, Hawa, Bintou et Amara évoquent le courrier du bailleur social leur annonçant la procédure de relogement, document qui marque donc le point de départ de leur expérience de la rénovation urbaine. L'utilisation du pronom impersonnel « ils » pour qualifier le bailleur démontre à nouveau l'absence de lisibilité sur les institutions ou les acteurs engagés dans la mise en place du projet, ce qui par ailleurs ne semble pas empêcher l'acceptation de l'annonce. Cette première lettre est suivie de nombreux échanges avec une représentante du bailleur social, que les habitantes décrivent comme centrés uniquement sur les conditions de réalisation du relogement. Des premiers échanges au déménagement effectif, la procédure de relogement n'est jamais l'occasion de revenir sur le contexte et les orientations prises par le projet urbain ou sur des justifications plus générales données au choix de la démolition. Ainsi, alors que les politiques de rénovation urbaine sont multisectorielles et mobilisent une pluralité de professionnel·les, Hawa, Bintou et Amara relatent uniquement des interactions avec le bailleur à propos de leur relogement. Dans cette perspective, il convient d'interroger plus spécifiquement la réception de l'annonce du relogement.

1. Pascale Dietrich-Ragon, Yankel Fijalkow, « "On les aide à partir" : le relogement comme révélateur des contradictions du développement social dans le cadre de la rénovation urbaine », *Espaces et sociétés*, 155, 2013, p. 113-128.

2. Les propos d'Hawa mobilisés dans cet article sont tous extraits d'un entretien réalisé à son domicile le 28 novembre 2023.

3. Les propos d'Amara mobilisés dans cet article sont tous extraits d'un entretien réalisé à son domicile le 30 novembre 2023.

4. Les propos de Bintou mobilisés dans cet article sont tous extraits d'un entretien réalisé à son domicile le 30 novembre 2023.

Pour les trois habitantes étudiées, l'annonce est systématiquement replacée dans la dynamique de leurs aspirations résidentielles antérieures au dispositif. La similarité de cette dynamique chez les trois enquêtées conduit à centrer l'attention sur la trajectoire d'Hawa, envisagée comme un cas exemplaire. Lorsqu'Hawa arrive en France en 2014, de Guinée, elle est d'abord logée à Paris chez un membre de sa famille. Deux années plus tard, elle décide de se rapprocher de son conjoint et emménage à Lille. Après une année en colocation, elle obtient en 2017 un studio chez un bailleur privé, lui permettant de gagner en intimité et en indépendance. Rapidement, le logement se révèle trop onéreux et inadapté à l'évolution de sa vie familiale, notamment dans le contexte de l'arrivée d'un bébé. Dans l'objectif d'obtenir un logement plus grand et moins cher, Hawa alerte, en 2018, une assistante sociale sur l'urgence de l'obtention d'un logement social. Quelques mois plus tard, le bailleur social lui propose un appartement avec deux chambres situé à Monjardin. Hawa accepte cette proposition, qu'elle resitue dans les contraintes qui étaient alors les siennes :

- Chercheur : Quand tu as eu le logement à Monjardin, tu en pensais quoi ?
- Hawa : Bah, en fait, c'était pas spécialement le quartier où j'avais envie d'être, mais j'en avais besoin, j'avais pas vraiment le choix, et on m'avait dit qu'après je pourrais refaire tout de suite une demande de mutation. C'est pour ça que j'ai accepté. Et puis finalement ils m'ont dit qu'ils allaient démolir, donc c'était bien.

Dans cet extrait, l'arrivée au sein du quartier Monjardin est replacée dans une double perspective. D'une part, ce premier accès à un logement social procure une forme de sécurisation d'une trajectoire résidentielle jusqu'ici marquée par l'occupation de logements privés mal entretenus, onéreux et non adaptés à la configuration familiale. L'obtention d'un logement social apparaît comme un moyen d'accéder à un logement plus grand, plus digne et moins cher. Les trajectoires de vie marquées par une précarité économique et une instabilité résidentielle sur le marché locatif privé sont, on le sait, propices à la valorisation de l'entrée au sein du parc social¹. D'autre part, l'arrivée à Monjardin n'apparaît pas comme un aboutissement de la trajectoire résidentielle, mais plutôt comme une étape intermédiaire en vue d'obtenir, plus tard, un autre logement social. Pour Hawa, mais aussi pour Bintou et Amara, l'installation dans le quartier s'inscrit donc dans une logique de sécurisation, tout en étant perçue comme temporaire. Pour ces habitantes, l'annonce du relogement rencontre donc une anticipation déjà présente au moment de l'installation.

Ces conditions d'arrivée au sein de Monjardin sont loin d'être spécifiques à Hawa, Bintou et Amara. Elles sont même les plus répandues chez les habitant-es rencontrés au cours de l'enquête. La récurrence de cette modalité d'arrivée

1. Pascale Dietrich-Ragon, « Qui rêve du logement social ? », *Sociologie*, 4 (1), 2013, p. 19-42 ; Charles Reveillere, « Demain c'est loin, et aujourd'hui c'est déjà trop tard. Vivre et gouverner le délogement dans deux espaces populaires en attente de rénovation urbaine », thèse de doctorat en sociologie (Claire Lemerrier, Jérôme Péliasse, dir.), Paris, Institut d'études politiques, 2022.

s'explique notamment par l'évolution socio-démographique du quartier. Construits dans les années 1960 pour pallier les besoins en logement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les grands ensembles de Monjardin ont connu un processus de paupérisation de la population résidente – il s'agit d'un des quartiers les plus pauvres de France selon l'INSEE – et une dégradation des conditions d'habitat. Ces deux évolutions en font alors un cas typique de quartier stigmatisé, investi par les acteurs publics pour déployer leurs politiques de mixité sociale¹. Les logements sociaux de ce quartier incarnent progressivement une fraction du parc social dégradée, refusée par les classes populaires stabilisées, mais constituent aussi les logements les moins chers de la commune. Dans le contexte d'un marché du logement social particulièrement tendu, ces représentations négatives qui entourent le quartier ouvrent paradoxalement des perspectives d'accès à un logement social aux populations les plus précaires, habituellement mises de côté par les bailleurs². Ainsi, au lancement du projet de rénovation urbaine, le quartier Monjardin comptait un peu plus de 40 % d'étranger-es et la proportion de bas revenus parmi les ménages s'élevait à près de 80 %³. L'évolution de ce quartier est typique du processus de construction d'un territoire marquée par sa centralité immigrée et populaire⁴. Dans ce contexte, l'enquête de terrain a été marquée par de nombreuses rencontres avec des locataires étranger-es primo arrivant-es, pour lesquelles l'installation dans ce quartier répondait à la recherche simultanée d'une première stabilité et d'une solution perçue comme temporaire. Pourtant, parmi ces habitant-es, nombreuses ont été les réactions plus mitigées face à l'annonce du projet de rénovation urbaine. Ce double paramètre du logement – stabilisant et temporaire –, à lui seul, est donc insuffisant pour comprendre la réception de la décision de délogement par Hawa, Bintou et Amara. Ce constat nous amène alors à approfondir les « petites différences ».

Ce qui semble plus décisif dans la manière d'appréhender la rénovation urbaine pour les trois habitantes est l'évolution du rapport à la dimension temporaire de l'installation dans le quartier. Pour Hawa l'annonce du délogement intervient quelques mois à peine après son arrivée au sein du quartier, sa réception positive du relogement s'explique donc par la continuité directe entre cette annonce et ses espoirs de mobilité résidentielle présents dès son arrivée dans le quartier. La présence de Bintou dans le quartier est un peu plus ancienne, quatre ans au moment de l'annonce du relogement, mais cette période ne semble pas avoir

1. Marie-Hélène Bacqué, Sylvie Fol, « Effets de quartier : enjeux scientifiques et politiques de l'importation d'une controverse », dans Jean-Yves Authier, M.-H. Bacqué, France Guérin-Pace (dir.), *Le quartier*, Paris, La Découverte, 2007, p. 181-193 ; Sylvie Tissot, *L'état et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil, 2007.

2. Marine Bourgeois, *Gérer au quotidien l'attribution des logements sociaux*, Paris, L'Harmattan, 2013.

3. Voir INSEE, recensement 2019.

4. Khélifa Messamah, Jean-Claude Toubon, « La Goutte d'Or : constitution, mode d'appropriation et de fonctionnement d'un espace pluri-ethnique », *Hommes & Migrations*, 1122, 1989, p. 9-19 ; Collectif Rosa Bonheur, « Centralité populaire : un concept pour comprendre pratiques et territorialités des classes populaires d'une ville périphérique », *SociologieS*, 2016, en ligne : <https://doi.org/10.4000/sociologies.5534>.

été vécue difficilement par Bintou. En effet, au cours de l'entretien, elle insiste d'abord sur la « tranquillité du quartier » et des conditions de vie qu'elle qualifie de « bonnes » et « agréables » dans son logement. Amara est finalement la plus ancienne dans le quartier, puisqu'elle est arrivée en 2012, mais a occupé successivement deux logements différents au cours de la période. L'accès à un deuxième logement plus grand lui a permis de s'adapter à l'évolution familiale et de connaître une première forme de mobilité au sein du parc social. Chez ces trois habitantes, la réception positive de la rénovation urbaine s'explique donc à la fois par le caractère plus ou moins récent de leur emménagement dans le quartier, mais aussi et surtout par le sentiment de ne pas avoir subi l'attente d'une mutation et ses incertitudes¹. À l'inverse, pour la majorité des habitant-es rencontrés, l'absence de réponse institutionnelle aux aspirations à la mutation suscite souvent un sentiment d'enfermement et une « rancœur » à l'égard du bailleur, susceptibles de nourrir une animosité à l'égard de la rénovation urbaine. Ce ressentiment est d'autant plus vif que les habitant-es évoquent un désengagement progressif du bailleur social qui dégrade leurs conditions de vie, une pratique déjà identifiée dans les quartiers destinés à un projet de rénovation urbaine². Ainsi, si le relogement vient finalement répondre aux attentes de mutation, de salubrité et/ou d'amélioration de leurs conditions d'habitat, ces habitant-es regrettent qu'il intervienne d'abord pour répondre à la volonté des acteurs publics de transformer le quartier. Dans ce contexte, le relogement est vécu comme le symbole d'une relégation, voire d'un mépris, de leurs aspirations résidentielles passées.

Pour Hawa, Bintou et Amara, l'annonce du relogement apparaît donc d'abord comme une opportunité pour répondre à leurs aspirations résidentielles. Ce résultat s'inscrit dans la continuité des travaux de C. Reveillere lorsqu'il s'intéresse à la réception de la rénovation urbaine chez les locataires immigré-es arrivé-es récemment en France³. En revanche, ce qui apparaît plus spécifique aux habitantes étudiées dans cet article est le maintien de cette représentation après le relogement. En effet, la procédure est souvent décrite comme source de désillusion pour les habitant-es, *a fortiori* celles et ceux qui y voyaient une opportunité, ce qui semble moins évident dans les trois cas étudiés. Cette nuance invite à porter une attention plus spécifique au déroulement de la procédure de relogement et à la manière dont les trois enquêté-es s'y impliquent.

Domestiquer la procédure de relogement

L'opérationnalisation du relogement repose sur une procédure qui associe une chargée de relogement⁴ et un ménage. La mise en place de la rénovation urbaine

1. C. Reveillere, « Demain c'est loin... », cité.

2. *Ibid.*

3. C. Reveillere, « La fabrique temporelle du consentement... », art. cité.

4. Le choix de l'utilisation de cette expression sous sa forme féminine est justifié par la féminisation très forte des agentes observée sur mon terrain de recherche et plus globalement dans les travaux sur la mise en place de la rénovation urbaine (C. François, « Au mépris des locataires... », art. cité ; C. Reveillere, « Demain c'est loin... », cité).

repose donc sur la construction d'une *relation administrative*¹, encadrée par un règlement construit à l'échelle locale. Étudier la perception de ces professionnelles par les habitantes est une première étape nécessaire.

Pour qualifier les agentes rencontrées, Hawa, Bintou et Amara sont les seules habitantes participant à l'enquête à ne jamais mobiliser l'expression « chargée de relogement ». En contrepartie, elles utilisent la notion d'« assistante sociale », que chacune associe à une institution différente : le bailleur, la mairie et une association. Deux observations permettent de situer cette catégorisation indigène et d'y voir un indice précieux de la singularité de l'expérience de la rénovation par ces trois habitantes. D'abord, l'ethnographie réalisée auprès du bailleur et l'absence de cette catégorisation chez les autres habitant-es invitent à ne pas interpréter cet usage comme le résultat d'une stratégie de dissimulation de la part des chargées de relogement. Ensuite, la catégorie « assistante sociale » n'est pas la seule mobilisée par ces trois locataires pour décrire leurs relations avec les institutions. Bintou parle ainsi par exemple du « monsieur de la CAF [caisse d'allocation familiale] » quand Hawa évoque « la dame de la préfecture ». La mobilisation de la notion d'assistante sociale ne peut donc être interprétée uniquement comme le reflet de leurs difficultés à maîtriser le référentiel institutionnel français. Dans ce contexte, la recherche du sens attribué à la catégorie « assistante sociale » devient essentielle pour mieux saisir les représentations de la procédure de relogement.

Lors des entretiens réalisés, les trois habitantes confient en effet avoir eu recours à l'accompagnement d'une « assistante sociale » dans la gestion de démarches administratives. L'accompagnement de ces travailleuses sociales est associé à un ensemble de ressources mobilisées pour répondre à un besoin, tel que l'accès à un logement ou le renouvellement d'un titre de séjour. Si plusieurs travaux ont montré que le travail social s'inscrit historiquement dans une logique de contrôle et de disciplinarisation des ménages populaires², ces habitantes replacent leurs relations avec les assistantes sociales (ou les chargées de relogement qualifiées comme telles) dans une logique de prestation de service plus instrumentale. Ainsi, l'usage de la catégorie « assistante sociale » renvoie au fait que la procédure de relogement est perçue comme au service d'une aspiration à la mobilité résidentielle. Dans les extraits suivants, Bintou et Amara décrivent par exemple la première rencontre avec les chargées de relogement comme un moment de simple prise en compte de leurs souhaits :

Bintou : Alors, quand la dame elle est venue, elle voulait me demander les secteurs que je voulais, les quartiers que je préférais, pour savoir où j'allais être relogée.

Amara : Le rendez-vous s'est passé très vite, ils m'ont demandé dans quel quartier je voulais être et je leur ai expliqué ce que je voulais, voilà.

1. Vincent Dubois, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Économica, 1999.

2. Delphine Serre, *Les coulisses de l'État social. Enquête sur les signalements d'enfant en danger*, Paris, Raisons d'agir, 2009 ; Lola Zappi, *Les visages de l'État social. Assistantes sociales et familles populaires durant l'entre-deux-guerres*, Paris, Presses de Sciences Po, 2022.

Si les rencontres entre chargée de relogement et habitante recouvrent des enjeux de catégorisations des ménages par l'institution¹, les habitantes les perçoivent aussi, de manière moins attendue, comme des moments de prise en compte de leurs besoins. Les conditions de réalisation de la procédure contribuent également à nourrir cette représentation. En effet, le règlement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)² prévoit la réalisation d'une enquête-relogement lors de la première rencontre avec le ménage. Cette enquête, qui suit la forme d'un questionnaire, permet alors d'identifier les besoins et les attentes des locataires dans la perspective de leur relogement. Une chargée de relogement rencontrée lors de mon immersion auprès du bailleur qualifie même cette étape de la procédure de « moment liste de courses », ce qui fait directement écho à la perception qu'en ont les habitantes, mais du point de vue plus dépréciatif de l'institution. Si cette première étape contribue à nourrir les espoirs des ménages, elle constitue aussi le point de départ du travail des chargées de relogement.

Au-delà de la relation avec la chargée de relogement, ce sont plus globalement les règles de la procédure de relogement qui sont décrites par les habitantes comme guidées d'abord par leurs besoins. On l'observe à travers la manière dont elles décrivent les différentes propositions que leur font les chargées de relogement :

Hawa : Ils m'ont dit qu'on avait le droit de dire non jusqu'à ce qu'on trouve quelque chose pour nous, quelque chose qui nous plaît en fait, tout simplement. Donc ça s'est très bien passé, surtout quand on m'a montré cette maison et que j'ai aimé.

Amara : Il n'y avait pas de règle, je pouvais juste attendre d'avoir quelque chose qui me plaît, je pouvais refuser plein de fois si j'avais envie.

Cette croyance partagée par les trois habitantes en une possibilité de refuser les propositions de relogement tant qu'elles ne leur conviennent pas contraste avec la menace de l'expulsion qui plane réglementairement sur la procédure. En effet, les dispositifs de rénovation urbaine mis en place depuis le début des années 2000 prévoient explicitement « la possibilité pour le maître d'ouvrage d'expulser le ménage en cas de trois refus³ ». Si cette épée de Damoclès préoccupe la majorité des locataires rencontrés, elle n'est pas évoquée par les trois habitantes étudiées dans cet article et est même niée lorsqu'elle est abordée au cours des entretiens.

La procédure de relogement semble ainsi vécue par les habitantes comme une démarche assurée par une assistante sociale et au service de leurs aspirations

1. C. François, « Au mépris des locataires... », art. cité.

2. L'ANRU est un établissement public industriel et commercial créé en 2003 afin de superviser la mise en place des programmes de rénovation urbaine en France.

3. ANRU, « Mettre en œuvre le relogement dans les projets de renouvellement urbain », *Les cahiers thématiques*, mai 2023, p. 10, en ligne : www.anru.fr/sites/default/files/media/downloads/2023-guide-relogement-carnet_thematique_-_mai_2023_0.pdf.

résidentielles. Ce résultat confirme la centralité des expériences pratiques des institutions dans leur catégorisation par les classes populaires¹, mais aussi l'intérêt d'une approche multisectorielle dans l'étude de la réception de l'action publique². Pour Hawa, Bintou et Amara, la catégorie « assistante sociale » est mobilisée dans un contexte d'assistance ou de prestation de service, renversant le rapport de pouvoir à l'œuvre. Si ce basculement pourrait être interprété comme le résultat d'une illisibilité ou d'une incompréhension de la politique publique, il semble pertinent de l'aborder aussi (et peut-être surtout) comme le reflet d'un rapport spécifique à la rénovation urbaine.

L'étude des subjectivités des habitantes ne contestant pas explicitement la rénovation urbaine permet donc d'identifier le *répertoire normatif* à partir duquel elles appréhendent le dispositif. Cette notion est empruntée à Nicolas Dodier et Janine Barbot qui la définissent comme « l'ensemble des attentes normatives auxquelles se réfèrent les acteurs dans leurs évaluations, positives ou négatives, autour d'un dispositif, ainsi que les schémas de jugement que ces acteurs produisent en relation avec ces attentes³ ». Pour Hawa, Bintou et Amara, le projet de renouvellement urbain est donc défini comme une procédure de relogement ayant vocation à répondre à leur aspiration à la mobilité et orientée par leurs besoins.

Les habitantes (re)définissent donc ici la politique de rénovation urbaine à partir de leurs propres expériences et subjectivités, sans pour autant s'inscrire dans une forme d'opposition ou de soumission. Le répertoire mobilisé tend également à dissoudre la contrainte du délogement, en le faisant coïncider avec leurs souhaits. De façon inattendue, ce résultat n'est pas sans rappeler les stratégies verbales mises en place par les redevables de l'impôt sur la fortune (ISF) pour « métamorphoser la contrainte fiscale⁴ », à l'autre bout du spectre social. Si pour les classes supérieures la transformation de la contrainte de l'État est facilement décrite comme une capacité d'appropriation, elle est plus susceptible d'être interprétée uniquement comme une incorporation de la domination lorsqu'elle est mobilisée par les classes populaires. On reconnaît ici les indices d'une posture misérabiliste qui tend à réduire les subjectivités des classes populaires aux mécanismes de domination qu'elles subissent, invisibilisant ainsi leurs réflexivités⁵. Pour prolonger la remise en cause de cette lecture misérabiliste, il est

1. Yasmine Siblot, « Les rapports quotidiens des classes populaires aux administrations : analyse d'un sens pratique du service public », *Sociétés contemporaines*, 58, 2005, p. 85-103.

2. Lorenzo Barrault-Stella, « Faire avec l'État. Étatisations, résistances et conformation des gouverné-e-s à l'ordre politique dans les sociétés différenciées », habilitation à diriger des recherches, Paris, Institut d'études politiques, 2023.

3. Nicolas Dodier, Janine Barbot, « La force des dispositifs », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 71 (2), 2016, p. 421-450.

4. Camille Herlin-Giret, « Les contournements discrets de l'impôt : comment les redevables de l'ISF s'arrangent avec le droit », *Sociétés contemporaines*, 108, 2017, p. 15-39.

5. Claude Grignon, Jean-Claude Passeron, *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard/Seuil, 1989.

nécessaire d'étudier ensuite comment, dans leurs pratiques, les habitantes s'approprient le projet de rénovation urbaine. Ainsi, dans la continuité des sociologues culturalistes pour qui la notion de répertoire constitue une base à partir de laquelle se développent des pratiques¹, il convient désormais d'observer les pratiques qui, associées à un répertoire normatif, métamorphosent la contrainte du délogement.

S'accommoder du relogement en actes : (re)découvrir l'agentivité au-delà (et en deçà) de la résistance

Dans cette deuxième partie, il s'agit d'étudier les pratiques des habitantes confrontées à une décision de relogement qui s'impose à elles, mais dont elles tentent de tirer parti. Pour répondre à cet objectif, deux défis – analytique et méthodologique – se posent. Le premier consiste à ne pas enfermer l'étude des pratiques des habitantes dans le mécanisme soumission-subversion. Pour y répondre, une approche par l'*agency* peut être mobilisée. Le second défi tient à la nature des matériaux disponibles. En effet, les entretiens avec les habitantes ont été menés *après* leur relogement, ce qui présente le risque d'obtenir un discours déjà transformé par la procédure². Pour contourner cette difficulté, plusieurs matériaux ont été croisés, à savoir des entretiens et les dossiers de relogement des trois ménages, obtenus lors de l'enquête auprès du bailleur social.

Définir ses besoins dans un cadre contraint : la mise en mots d'une forme d'autonomie subjective

Si la première partie de cet article a montré que les habitantes percevaient la procédure de relogement comme au service de leurs attentes, on peut s'intéresser désormais à la manière dont leurs préférences sont énoncées. Dans cette perspective, la première rencontre avec la chargée de relogement apparaît comme un moment charnière. L'enquête-relogement, c'est-à-dire le moment de recueil d'informations sur la situation du ménage et d'identification de ses attentes, est en effet réalisée à cette étape. Les échanges sont guidés par un document administratif élaboré à l'échelle locale, qui comporte un ensemble d'informations nécessaires et des catégories à partir desquelles des attentes peuvent être formulées (quartier souhaité, typologie du logement, services de proximité nécessaires, niveau de loyer maximum, etc.). Si la procédure contraint les habitantes à exprimer des souhaits dans un cadre restrictif, ces dernières énoncent néanmoins un ensemble de préférences qui constituent le point de départ du travail des chargées de relogement. Le croisement de mes entretiens avec ces enquêtes-relogement permet d'observer une régularité dans les souhaits

1. Ann Swidler, « Culture in Action : Symbols and Strategies », *American Sociological Review*, 51 (2), 1986, p. 275-286.
2. C. François, « Au mépris des locataires... », art. cité.

exprimés ainsi que dans les significations qui leur sont associées. Quatre préoccupations principales semblent guider les choix de Hawa, Bintou et Amara. La première est de *parvenir à conserver des conditions de logement au moins équivalentes à celles en vigueur avant le lancement de la procédure*. En effet, les trois habitantes décrivent leur condition de vie à Monjardin comme « agréables » (voir *supra*) et souhaitent donc les maintenir. Elles mentionnent toutes les trois la volonté de conserver un appartement, et non d'obtenir une maison, avec une typologie (nombre de pièces) adaptée à leur configuration familiale et avec une « cuisine fermée ». Si ce critère de la cuisine a déjà été identifié comme central pour les ménages populaires dans les travaux de Pierre Gilbert consacrés à la rénovation urbaine¹, l'enquête révèle son incorporation par les chargées de relogement, qui l'évoquent systématiquement lors des rencontres avec ces femmes. Les habitantes identifient aussi comme point d'amélioration l'obtention d'un logement plus grand, ceux du quartier Monjardin étant particulièrement petits. Elles n'expriment enfin aucune réticence à l'égard des grands ensembles, qu'elles ne perçoivent pas comme une forme urbaine répulsive. L'ensemble de ces critères contribue à éloigner Bintou, Hawa et Amara de la figure des locataires à la recherche « d'une maison avec jardin », une image repoussoir souvent mobilisée par les chargées de relogement pour définir les « locataires difficiles à reloger » car jugés trop exigeant-es.

Ces habitantes se montrent ensuite soucieuses de *protéger les intérêts de leurs enfants*. En effet, l'incertitude résidentielle remet en cause l'accès à un ensemble d'activités décisives dans la vie de ces derniers, notamment l'école, le centre social ou les clubs de sport. Pour les trois habitantes, le relogement doit garantir la continuité de la fréquentation de ces lieux, ce qui se traduit par le souhait de rester dans le quartier Monjardin. Cet enjeu apparaît d'autant plus central que les trois habitantes rencontrées sont mères au foyer au moment de l'entretien, ce qui implique un engagement particulièrement marqué dans l'accompagnement des enfants². Si ce critère est régulièrement mobilisé par les habitantes pour décrire leurs aspirations, c'est aussi celui auquel les chargées de relogement sont les plus réceptives. En effet, les agentes apprécient régulièrement les préférences de relogement des habitantes selon leur supposé cohérence avec la protection des enfants et légitiment plus facilement les refus de proposition lorsqu'ils sont estimés cohérents avec les intérêts de la famille. Cet arbitrage n'est pas sans importance puisque la menace de l'expulsion intervient après trois refus définis par le bailleur comme « non justifiés ». La parentalité apparaît dès lors comme un critère de jugement ambivalent : source de jugements institutionnels, elle est aussi un registre de justification légitime auprès des institutions et une ressource précieuse. À l'image de ce qui se joue dans les relations

1. P. Gilbert, « Les classes populaires à l'épreuve... », cité.

2. Vanessa Stettinger, « Mère "je fais tout", des pratiques éducatives populaires en tension », *Travail, genre et sociétés*, 39, 2018, p. 83-99.

entre les assistantes sociales et les mères populaires¹, les normes éducatives occupent une place centrale dans les relations entre les institutions et ces femmes.

La troisième préoccupation des habitantes concerne le *maintien d'un niveau de loyer équivalent à celui d'avant le relogement*. En effet, si l'arrivée dans le quartier Monjardin a été un facteur de stabilisation de leur situation économique, l'annonce du relogement crée une incertitude autour du futur niveau de loyer et déstabilise, au moins temporairement, des équilibres budgétaires durement atteints. Ce critère du niveau de loyer apparaît dès lors comme le plus décisif chez les trois habitantes, mais chacune l'associe à des enjeux spécifiques de sa trajectoire de vie. Bintou et Amara évoquent par exemple la nécessité d'un loyer ne menaçant pas leur capacité à envoyer mensuellement de l'argent à leur famille en Guinée. On reconnaît ici la centralité des enjeux économiques dans les relations des familles transnationales². Hawa, de son côté, évoque l'importance de pouvoir maintenir les dépenses liées aux besoins de ses enfants (vêtements, fournitures scolaires, loisirs, vacances, cadeaux...). Face à ces enjeux, les habitantes cherchent à contenir la part des dépenses liées au futur logement. D'abord, elles identifient un niveau de loyer maximum, au-delà duquel elles refuseront la proposition. Elles privilégient également des logements perçus comme plus économiques, c'est-à-dire ceux présentant des charges collectives faibles et un chauffage au gaz moins onéreux que les convecteurs électriques. Dans ce contexte, les critères de relogement définis par les habitantes suivent directement une *rationalité budgétaire*³, dans laquelle les expériences de la migration et de la maternité apparaissent structurantes. S'il est vrai que les institutions contribuent à produire la domesticité des ménages pauvres⁴, cet article révèle que les habitantes parviennent aussi, dans ce contexte particulier de la relation de relogement, à expliciter et protéger certains de leurs intérêts budgétaires face au bailleur.

Enfin, les préférences des habitantes sont guidées par le *souci de conserver une proximité avec leurs réseaux de sociabilité*. Plusieurs travaux se sont déjà intéressés aux effets de la rénovation urbaine sur le *capital d'autochtonie*⁵ acquis par les habitant·es et construit à l'échelle du quartier⁶. Si les relogements de Bintou,

1. Delphine Serre, « Travail social et rapport aux familles : les effets combinés et non convergents du genre et de la classe », *Nouvelles Questions féministes*, 31 (2), 2012, p. 49-64.

2. Abdelmalek Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999 ; Caroline Henchoz, « De liens et d'argent : le rôle économique des migrants dans les familles transnationales », *Revue des politiques sociales et familiales*, 152, 2024, p. 79-98.

3. C. François, *De gré et de force...*, op. cit.

4. Ana Perrin-Heredia, « La mise en ordre de l'économie domestique : accompagnement budgétaire et étiquetage de la déviance économique », *Gouvernement et action publique*, 2 (2), 2013, p. 303-330.

5. Jean-Noël Retière, « Autour de l'autochtonie : réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, 63, 2003, p. 121-143.

6. C. François, « Au mépris des locataires... », art. cité ; Agnès Deboulet, Christine Lelévrier (dir.), *Rénovations urbaines en Europe*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

Hawa et Amara hypothèquent une partie de leurs ressources sociales de voisinage, ces dernières semblent moins dépendantes du quartier, puisque largement inscrites à une échelle municipale à partir des réseaux de la diaspora guinéenne. Lors des entretiens, les habitantes évoquent ainsi à plusieurs reprises le caractère décisif de la « solidarité guinéenne » à leur arrivée en France, notamment dans la mise en relation avec des associations proposant un accompagnement administratif. Elles justifient leurs préférences de certains quartiers en raison de la présence de ces réseaux de solidarité.

Au cours de la procédure de relogement, Bintou, Hawa et Amara mobilisent ainsi, dans un tissu de contraintes, une capacité à définir des critères de leur relogement en fonction de leurs intérêts sociaux et spatiaux spécifiques. Il se trouve que ces critères contribuent également à les faire apparaître, aux yeux du bailleur social, comme des locataires « faciles à reloger ». En effet, en souhaitant un relogement dans un quartier populaire, au sein d'un appartement potentiellement situé dans un grand ensemble et avec un bas loyer, les habitantes sont ouvertes à un relogement dans des logements sociaux similaires à ceux de Monjardin, soit les fractions les moins attractives du parc social. Cette conjonction des aspirations et des possibilités offertes neutralise ainsi les potentielles discriminations qu'elles rencontreraient inévitablement si elles souhaitaient rejoindre des logements sociaux plus valorisés, et éventuellement dans d'autres communes¹. Au cours de la procédure, se réalise donc une sorte d'*affinité élective* entre les aspirations des habitantes et l'objectif d'un relogement rapide poursuivi par les chargées de relogement. Pour le dire autrement, Hawa, Bintou et Amara ont d'autant plus de chances de voir leurs souhaits exaucés qu'elles apparaissent comme de « bonnes clientes » pour les agentes, aux demandes par ailleurs peu exigeantes.

Cette affinité élective met en lumière le processus de reproduction des inégalités qui se joue dans la procédure de relogement : les contraintes matérielles des habitantes les amènent à définir des critères de relogement qui correspondent davantage aux propriétés des quartiers précaires, ce qui renforce, en retour, la probabilité qu'elles y soient relogées et l'entretien de la ségrégation socio-spatiale. Ce résultat illustre toutefois la possibilité d'étudier les processus de domination sans invisibiliser les subjectivités et les capacités d'agir des dominées, qui contribuent parfois directement et de manière paradoxale à l'entretien d'un ordre socio-spatial inégalitaire. Reste à étudier comment cette agentivité des classes populaires se déploie dans la suite de la procédure de relogement et se heurte à certains rappels à l'ordre.

Les stratégies mobilisées (ou non) par les habitantes

Les récits pacifiés de la procédure de relogement proposés par Hawa, Bintou et Amara présentent le risque d'être interprétés comme le reflet de leur passivité

1. Fabien Desage, « "Un peuplement de qualité" : mise en œuvre de la loi SRU dans le périurbain résidentiel aisé et discrimination discrète », *Gouvernement et action publique*, 5 (3), 2016, p. 83-112.

dans leurs relations avec les chargées de relogement. Pourtant, s'il est vrai que l'agentivité apparaît de façon plus explicite dans des stratégies d'opposition, les habitantes adoptent à plusieurs reprises des stratégies non conflictuelles qui leur permettent d'orienter la procédure vers leurs préférences. Ces stratégies se réalisent soit directement à leur initiative, soit en réaction à une sollicitation des chargées de relogement. La première stratégie, qui peut être qualifiée de volontariste, consiste à s'assurer de la bonne prise en compte et actualisation de leurs préférences de relogement auprès du bailleur. En effet, si la procédure se caractérise notamment par sa longue durée¹, la composition ou les activités des ménages concernés évoluent en parallèle, ce qui modifie les attentes initiales. Dans ce contexte, l'analyse des dossiers de relogement montre que les habitantes prennent assez souvent l'initiative de contacter la chargée de relogement afin de s'assurer de la mise à jour de leurs souhaits :

Dossier relogement d'Amara : Madame Amara m'a contactée car elle attend un enfant, donc, attention, la typologie souhaitée évolue.

Dossier relogement de Bintou : Madame Bintou m'a appelée car elle ne travaille plus en ce moment et veut un loyer adapté à cette nouvelle situation².

À cette actualisation des besoins s'ajoutent également des interventions auprès du bailleur lorsqu'elles identifient des logements disponibles à proximité. En s'appuyant sur leurs réseaux de sociabilité, Amara et Hawa ont ainsi repéré des logements vacants correspondant à leurs aspirations résidentielles. Elles déclarent toutes les deux avoir transmis cette information à leur chargée de relogement, afin qu'elle étudie cette piste. Le dossier relogement d'Amara porte la trace de ces interventions :

Dossier relogement d'Amara : Madame Amara dit qu'il y a un logement disponible rue Jean-Jaurès³ et que ça l'intéresse. Vérifier l'info auprès du bailleur.

Si ces suggestions n'aboutissent finalement pas, elles révèlent la capacité des habitantes à agir sur une procédure et à tenter de l'orienter. Cette stratégie active est par ailleurs adoptée une deuxième fois par Hawa, lorsqu'elle évoque l'accompagnement de son assistante sociale dans sa recherche de logement :

– Hawa : C'est l'assistante sociale qui m'a aidé à trouver un logement, mais c'est moi qui ai trouvé le numéro du propriétaire et après je l'ai donné à mon assistante qui l'a pris. Elle l'a contacté et ils m'ont pris.

– Chercheur : Et comment tu avais eu le numéro ?

– Hawa : Parce que là-bas il y avait une sœur guinéenne qui habitait en haut, et quand quelqu'un en bas est sorti de la maison et, ben, elle m'a informée, elle m'a donné directement le numéro et moi je l'ai transmis à l'assistante.

1. C. Reveillere, « Demain c'est loin... », cité.

2. Les notes des dossiers relogement présentées dans cet article sont toutes extraites des documents de suivi de relogement interne au bailleur social.

3. Le nom de la rue a été anonymisé.

Si le réseau d'Hawa lui a permis d'identifier un logement adapté à ses attentes, elle sollicite ensuite une assistante sociale pour assurer la médiation administrative, nécessitant des ressources institutionnelles qu'elle ne possède pas. Prises dans des relations d'assistance et de délégation avec une chargée de relogement ou une travailleuse sociale, les habitantes n'abdiquent pas pour autant tout pouvoir d'intervention et d'interpellation.

À ces pratiques volontaristes s'ajoutent des interventions plus réactives, notamment face aux propositions de relogement qui leurs sont faites. Si les habitantes décrivent une procédure pacifiée, elles ont cependant toutes les trois refusé au moins une proposition de relogement avant de déménager. Amara a ainsi refusé une première proposition de logement situé dans un quartier du centre-ville qu'elle estimait trop loin de ses réseaux de sociabilité alors même que cette option s'inscrivait directement dans les objectifs de mixité sociale revendiqués par les acteurs publics¹. De leur côté, Bintou et Hawa ont chacune décliné une proposition dans un quartier souhaité, mais à un niveau de loyer jugé trop élevé. Les trois habitantes s'autorisent donc à dire non à ce qu'elles appréhendent comme de simples propositions qu'elles ne sont pas tenues d'accepter. Au-delà de l'enjeu du relogement, le dossier d'Amara révèle également une autre occurrence où elle a décliné une proposition d'accompagnement à la reprise d'emploi du bailleur :

Dossier relogement d'Amara : Madame Amara ne travaille pas et ne souhaite pas être accompagnée pour une remise à l'emploi.

À l'image de ce commentaire, les chargées de relogement proposent souvent cet accompagnement, qui figure même comme une rubrique à part entière de l'enquête-relogement. Si elle est présentée par les agentes uniquement comme un facilitateur de relogement, elle montre combien la rénovation urbaine aspire plus fondamentalement à « activer » les ménages populaires, notamment à partir de l'injonction à l'emploi qui pèse sur eux. Si Amara se sent autorisée à décliner cette proposition, les refus ne sont pas tous reçus de la même manière par les chargées de relogement. En effet, à l'image d'Amara, le refus d'une reprise d'emploi chez les mères de famille est mieux accepté par des chargées de relogement marquées elles-mêmes par des expériences de maternité. En revanche, elles se montrent plus insistantes face aux hommes, en particulier les hommes seuls, pour qui rien ne semble justifier l'absence d'activité professionnelle. La capacité des habitant-es à dire non et à neutraliser les conséquences de cette réponse pour le relogement dépend donc aussi des catégories de jugement des chargées de relogement.

La procédure de relogement, loin d'une longue soumission, est donc marquée par le déploiement de pratiques volontaristes et réactives, à travers lesquelles les

1. Fabien Desage, « Postface "Bouge de là" ? La mobilité résidentielle comme *mot d'ordre* », dans Sylvie Fol, Yoan Miot, Cécile Vignal (dir.), *Mobilités résidentielles. Territoires et politiques publiques*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2014, p. 249-256.

habitan­tes tentent d'influencer la démarche qu'elles subissent. Le risque pourrait être de lire ces capacités d'agir non conflictuelles uniquement comme le résultat de leur domination sociale, culturelle et économique. Cette interprétation s'inscrirait dans la continuité des travaux qui tendent à percevoir les résistances *infrapolitiques*, c'est-à-dire invisibles par les dominants, principalement comme le résultat d'une insuffisance de ressources des dominé-es¹. Pourtant, les entretiens réalisés avec les habitantes révèlent aussi la capacité à mobiliser d'autres modalités d'action plus conflictuelles dans leurs relations avec d'autres institutions. Les trois habitantes expliquent par exemple solliciter régulièrement leurs assistantes sociales dans la réalisation de démarches administratives, ce qu'elles ne font pas dans le cadre du relogement. Bintou évoque également le recours à une association de défense des droits des locataires pour dénoncer l'insalubrité de son logement précédent dans le parc privé. À la mobilisation de ces ressources sociales et institutionnelles s'ajoutent également des stratégies explicites de contournement de discriminations subies. Amara évoque par exemple en entretien comment elle a contourné l'obstacle de la « préférence communale² » dans l'accès à un logement social :

L'assistante sociale m'a dit que j'aurai pas de logement social à VILLE A si au moment de ma demande je vis à VILLE B. En fait, ils veulent prendre que les gens qui habitent déjà à VILLE A, tu vois. Alors, en attendant, j'ai pris un petit logement sur VILLE A dans le privé, un petit truc, tu vois. C'était pas très bien, pas très propre, mais c'était pour mettre un premier pied à VILLE A et ensuite avoir un logement social.

Ainsi, Hawa, Bintou et Amara mobilisent un ensemble de stratégies, qui vont de l'interpellation des institutions afin de veiller à la prise en compte de leurs préférences à des refus de propositions qui ont une influence directe sur la procédure de relogement. Elles exercent donc bien une *agentivité* qui se déploie autrement qu'une résistance directe. Néanmoins, la comparaison avec d'autres habitant-es rencontré-es au cours de l'enquête permet d'affirmer que ces capacités d'agir restent fragiles, notamment face aux instruments dont dispose le bailleur social. Lorsque les refus des habitant-es deviennent plus systématiques ou quand leurs préférences les amènent à émettre des vœux perçus comme « difficiles » à exaucer, les chargées de relogement mobilisent des stratégies plus coercitives pour ramener les habitant-es à la « réalité », en l'occurrence ici aux attentes et contraintes du bailleur.

1. J. C. Scott, *La domination...*, *op. cit.*

2. Fabien Desage, « 20 % de logements sociaux minimum, mais pour qui ? La loi SRU à l'épreuve de la "préférence communale" », *Savoir/Agir*, 24, 2013, p. 35-40.

Conclusion

Cet article a cherché à ouvrir une réflexion plus large sur l'intérêt d'une approche de la réception des politiques par les situations non contestataires, souvent réduites à une obéissance passive. Les cas de Hawa, Bintou et Amara montrent que ces réceptions *a priori* obéissantes sont aussi traversées par des subjectivités qui métamorphosent la contrainte de l'État, ainsi que par le déploiement de capacités d'agir ou de réagir, malgré l'imposition du délogement. Ces habitantes s'approprient la rénovation urbaine à partir de rationalités qui leur sont propres, sans pour autant s'opposer explicitement ou même implicitement à leur délogement. Ainsi, en revisitant les propos de S. Mahmood, on pourrait dire que les capacités d'agir des ressortissant-es existent non seulement dans des actes de résistance à l'action publique, mais aussi dans les multiples façons de s'engager dans l'action publique, y compris de façon non contestataire¹.

Ce résultat soulève néanmoins un enjeu de recherche supplémentaire, qui n'a pu être qu'esquissé ici : la nécessité de recontextualiser ces capacités d'agir dans les socialisations et les dispositions qui les rendent possibles. En effet, la rationalité à travers laquelle Hawa, Bintou et Amara s'approprient la rénovation urbaine et transforment la contrainte du relogement reste structurée par leurs propriétés socio-économiques. Cet article plaide ainsi pour une approche dialectique de la réception de l'action publique, articulant les rationalités propres aux ressortissant-es et les rapports de domination qui les encadrent. L'intérêt de cette double dynamique pour étudier les groupes dominés n'est en soi pas un résultat nouveau en sciences sociales², ma recherche (en cours) abonde donc dans une direction déjà identifiée, mais qui reste peu privilégiée en sociologie de l'action publique.

La réception mitigée de cette perspective d'analyse contraste pourtant avec son intérêt pour comprendre comment la domination de l'État peut coexister avec les marges de manœuvre des ressortissant-es, une dimension fondamentale du pouvoir politique contemporain³. Les trajectoires d'Hawa, Bintou et Amara montrent en effet que l'action publique se réalise d'autant plus facilement qu'elle laisse un espace suffisant aux subjectivités et capacités d'agir des ressortissant-es. Ainsi, en parvenant à s'approprier le dispositif, les habitantes jouent un rôle actif dans la relation de pouvoir qui s'exerce sur elles et dans la réalisation des objectifs de l'action publique. Ces résultats rejoignent une dimension fondamentale de la *gouvernementalité* chez Michel Foucault : le pouvoir ne se réalise pas uniquement par la contrainte, mais aussi (et surtout) en produisant chez les individus des subjectivités qui favoriseront sa réalisation⁴.

1. S. Mahmood, *Politique de la piété...*, *op. cit.*

2. C. Grignon, J.-C. Passeron, *Le savant et le populaire...*, *op. cit.* ; Daniel Thin, *L'école et ses familles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1998 ; S. Faure, « Une lecture de Saba Mahmood... », art. cité.

3. Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

4. *Ibid.*

Ce résultat permet de (re)découvrir l'importance de l'activité des dominé·es pris dans des relations de pouvoir et affaiblit la grille de lecture binaire soumission-subversion. Au-delà des trois habitantes étudiées dans cet article, l'enquête de terrain montre aussi que, dès lors que ces subjectivités divergent des attentes du pouvoir politique, des stratégies plus coercitives peuvent émerger. La rénovation urbaine constitue donc un terrain heuristique pour étudier la flexibilité et la dynamique du pouvoir politique, deux éléments parfois dilués dans une approche surplombante de la reproduction de la domination.

Anis Zerde est doctorant en science politique à l'Université de Lille et membre du Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS). Sa thèse porte sur la production du consentement à l'action publique, à partir du cas d'une procédure de relogement menée dans le cadre de la rénovation urbaine. À la croisée de la mise en œuvre et de la réception des politiques publiques, il envisage les relations administratives comme un espace privilégié pour étudier les rapports pratiques et symboliques entre l'État et les classes populaires. La féminisation des deux côtés du guichet l'amène à intégrer la question du genre à son analyse du consentement. Ses travaux s'inspirent également de l'anthropologie pour interroger les cadres dominants dans l'étude de la politisation des classes populaires (CERAPS, 1 place Déliot, 59000 Lille, <anis.zerde@univ-lille.fr>).

Résumé – Abstract

NI RÉSISTER NI OBÉIR

ANALYSER (AUTREMENT) LA RÉCEPTION DE L'ACTION PUBLIQUE ET LES RAPPORTS À L'ÉTAT DES CLASSES POPULAIRES

Cet article s'intéresse aux modalités d'appropriation non contestataire d'une procédure de relogement inscrite dans le cadre de la rénovation urbaine. À partir d'une ethnographie menée dans deux quartiers populaires français, il analyse les appropriations singulières de trois habitantes marquées par une indifférence apparente au dispositif. Il montre alors que cette posture n'implique ni passivité ni soumission : les habitantes interprètent et négocient la procédure de relogement selon leurs contraintes, sans recourir à des pratiques d'opposition. En s'intéressant à une forme d'*agency* discrète, cette étude contribue au renouvellement des approches de la réception de l'action publique, au-delà du prisme binaire résistance/obéissance.

Mots clés : agentivité, capacités d'agir, réception de l'action publique, relations de pouvoir, rénovation urbaine, résistances, subjectivités.

NEITHER RESISTING NOR OBEYING**RETHINKING THE RECEPTION OF PUBLIC POLICY AND THE RELATIONSHIP OF THE WORKING CLASSES TO THE STATE**

This article examines the non-confrontational ways in which residents have appropriated a rehousing procedure implemented as part of an urban renewal project. Based on ethnographic research conducted in two working-class neighborhoods in France, it analyzes the unique ways in which three residents, who appear indifferent to the program, have in fact appropriated it. It shows that their stance does not imply passivity or submission: the residents interpret and negotiate the rehousing procedure according to their own constraints, without resorting to oppositional practices. By focusing on a form of discreet agency, this article contributes to the renewal of approaches to the reception of public action, beyond the binary prism of resistance/obedience.

Keywords: agency, ability to act, public policy reception, power relations, urban renewal, resistance, subjectivity.